

Association des Habitants et Amis du Hameau de Ternier

c/° Marc Babel
42 avenue de Ternier
74160 Saint-Julien-en-Genevois



Communauté de communes du Genevois
Archamps

Par Mail : modesdoux@cc-genevois.fr

Concerne: Concertation préalable Itinéraires modes doux Archamps-Beaumont & Beaumont-St-Julien

Saint-Julien-en-Genevois, le 19 avril 2018

Mesdames Messieurs,

Nous sommes une association d'habitants de l'ancien hameau de Ternier à St-Julien. Nous sommes largement favorables à la création de ces voies vertes et nous serons certainement de fidèles usagers des nouvelles voies projetées.

Toutefois nous pensons qu'il faut séparer les déplacements doux et les espaces de loisirs. Les déplacements doux comme vous le projetez nécessitent des pistes roulantes recouvertes d'enrobés noirs. Alors que les loisirs se trouveront plus à l'aise sur des chemins empierrés ou des sentiers.

De notre expérience de déplacement à pied sur ces voies vertes dans la région de Seyssel, où le chemin de Compostelle est partiellement utilisé pour leurs tracés, nous avons pu constater que la mixité piétons et vélos est problématique, voire parfois dangereuse. Et que dire de la promenade familiale s'il est impossible de laisser divaguer ses enfants ?

Une autre préoccupation retient notre attention : il faut éviter de gêner la circulation nécessaire aux exploitations agricoles, particulièrement dans une zone où la pression sur ces exploitations est très forte. Les tracés choisis doivent impérativement tenir compte de cet aspect.

A partir de ces critères, nous trouvons que :

Premièrement pour le tracé Beaumont – Archamps.

Le tracé orange le long de la RD 18 est à privilégier absolument. Nous ne sommes pas pour le tracé en vert car, de notre point de vue, il est contraire à l'esprit même des Chemins de Compostelle de goudronner une portion du tracé de ce chemin millénaire qui est resté proche de ce qu'il pouvait être au Moyen-âge.

De plus c'est un itinéraire très fréquenté par les marcheurs, les familles et même les VTT, dans une recherche de contact avec la nature plus que de rapidité.

Deuxièmement pour le tracé Beaumont – St Julien.

La variante retenue en rose-violet RD 1201 provisoire nous semble bonne jusqu'aux abords de St-Julien où la variante utilise le chemin des Muguets après la traversée de la RD 1201 à Cervonnex puis bifurque sur le chemin Viollet jusqu'à l'Avenue de Ternier.

Nous demandons que le parcours continue plutôt sur le chemin des Muguets qui retourne sur la RD 1201 à la hauteur du carrefour de Viry endroit où le tracé violet rejoindrait la variante bleue RD 1201 définitive.

Outre les raisons générales évoquées plus haut cette variante traverse une zone boisée protégée du vallon du ruisseau de Ternier sur un versant de colline fragile sujet à éboulements.

Les travaux de voiries nécessaires fragiliserait à coup sûr un peu plus cette zone boisée protégée.

D'autre part, le parcours nous semble très dangereux, il y a une forte déclivité avec un virage à 90° sur ce versant très abrupt tombant dans le lit du ruisseau de Ternier.

La passerelle qu'il faut emprunter au bas de la pente n'est pas adaptée à ce projet.

De nombreux citadins utilisent quotidiennement ce parcours pour promener leurs enfants et leurs chiens.

Un parcours fléché de marche nordique passe par là.

Il semble tout de même difficile de tout concilier.

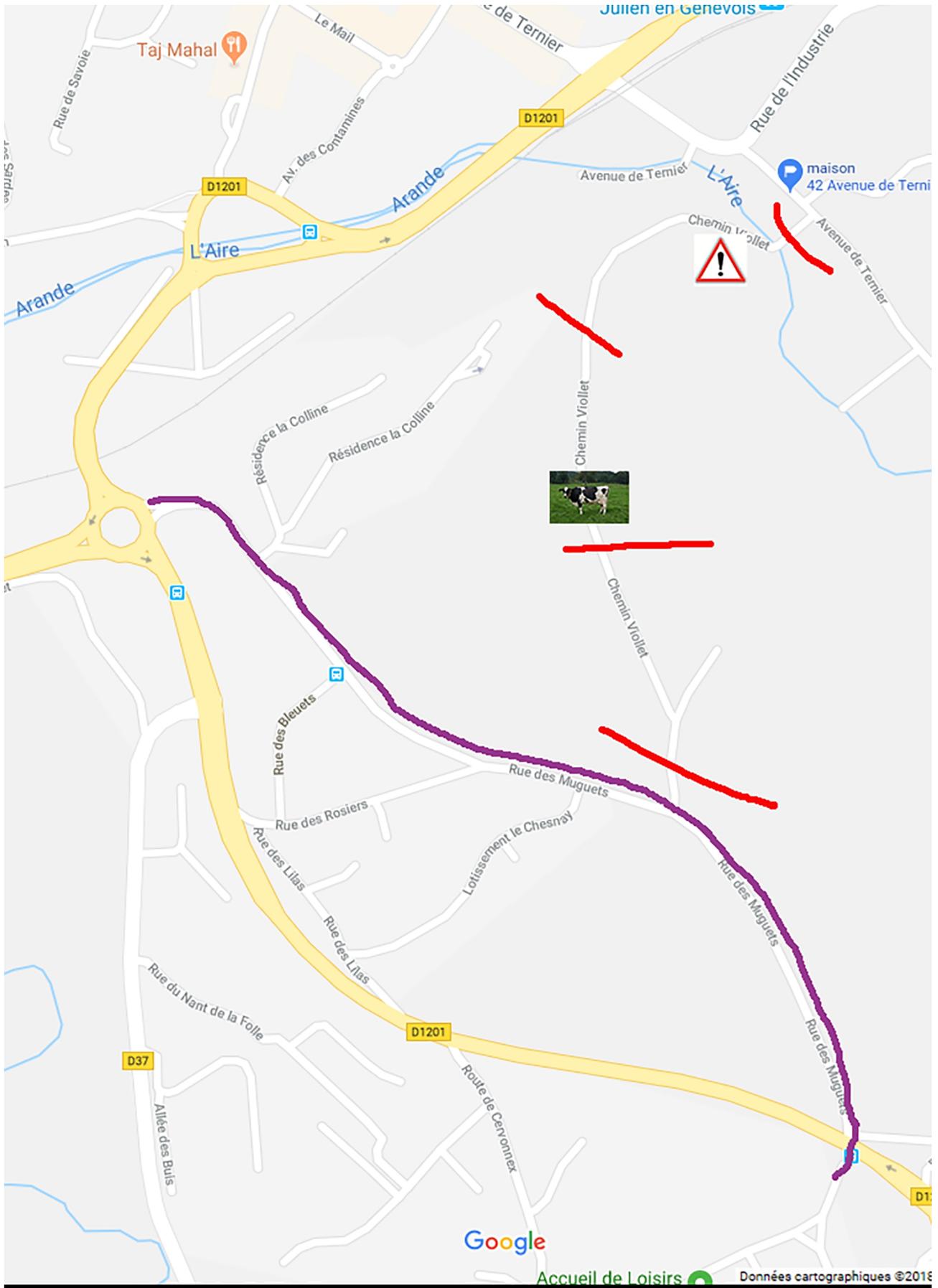
Enfin pas moins important, la première partie du tracé sur le chemin Viollet sur le plateau traverse une exploitation agricole faisant de l'élevage et les vaches traversent le chemin Viollet pour aller pâturer.

La création d'une voie du type prévu gênerait considérablement l'exploitation.

Ces remarques que nous voulons constructives n'enlèvent rien à l'intérêt de la réalisation de ces tracés et de l'enthousiasme qu'ils suscitent en nous.



Pour l'association
Marc Babel - Président



Beaumont-St Julien arrivée.png